

# BTS Analyses de Biologie Médicale

---

<b>Diplôme</b>	Brevet de Technicien Supérieur Analyse de Biologie Médicale
<b>Niveau</b>	Niveau III (bac + 2)
<b>Durée</b>	2 ans (1 <sup>ère</sup> année : 780 heures, 2 <sup>ème</sup> année 570 heures)
<b>Niveau d'accès</b>	Jeunes de 16 à moins de 26 ans étant titulaires d'un diplôme de niveau IV (baccalauréat scientifiques toutes options, baccalauréat STL option BGB)

---

<b>Orientations professionnelles</b>	<p><u>Analyser et préparer les analyses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Analyser (sang, tissus, recherche de virus...)</li><li>- Préparer les instruments, les substances</li><li>- Transmettre les résultats pour analyse</li></ul> <p><u>Entretenir le matériel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entretien, gérer et vérifier le bon fonctionnement des automates d'analyse (pas de droit à l'erreur)</li></ul> <p><u>Activité polyvalente en laboratoire privé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prélever les échantillons et assurer la conduite des analyses</li><li>- Mettre en route les préparations</li><li>- Surveiller les préparations</li><li>- Relever les résultats</li><li>- Assurer un secrétariat</li></ul> <p><u>Activité spécifique en milieu hospitalier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser des examens de routine</li><li>- Assurer éventuellement un suivi thérapeutique avec l'équipe soignante</li><li>- Intervenir éventuellement sur des recherches ou des examens très spécialisés</li></ul>
--------------------------------------	---

<b>Enseignements généraux</b>	Français, langue vivante étrangère (anglais), mathématiques, sciences physiques et chimiques.
<b>Enseignements professionnels</b>	Biochimie, microbiologie, hématologie - anatomopathologie - immunologie, certificat de capacité de prélèvements sanguins, connaissance du milieu professionnel.

---

<b>Débouchés</b>	<p><u>A court terme</u> : technicien de laboratoire en analyse médicale</p> <p><u>A long terme</u> : cadre de laboratoire d'analyses médicales, technicien de contrôle - qualité, maintenance en instrumentation biomédicale, technicien supérieur anatomie cytopathologie...</p>
------------------	---

---

<b>Contrat</b>	Contrat d'apprentissage (CDD de 24 mois dont 2 mois de période d'essai)
<b>Rythme</b>	1 semaine au centre (ACPPAV et AFBB) puis 1 semaine en entreprise
<b>Employeurs</b>	<p><u>Laboratoires du secteur de la santé</u>: Laboratoires d'analyses médicales, hôpitaux publics ou privés et secteurs extra-hospitaliers, établissement français du sang, centres de lutte contre le cancer, laboratoires d'antomocytopathologie</p> <p><u>Secteur de la recherche</u> : centres de recherche, laboratoires universitaires ou industriels, laboratoires fabricants des produits pharmaceutiques, INSERM, CNRS, Institut Pasteur...</p> <p><u>Secteur de la médecine vétérinaire</u> : laboratoires vétérinaires, écoles vétérinaires...</p>

---

<b>Rentrée</b>	Prochaine rentrée prévue début octobre 2007
<b>Inscription</b>	Dossier de candidature (CV, lettre de motivation, photocopie carte d'identité, bulletin scolaires des 2 années précédentes, photocopies des diplômes et appréciation de stages ou certificat de travail), tests, entretien de motivation.

---

<b>Remarques</b>	Cette formation s'effectue sur les centres de formation ACPPAV de Poissy et de l'AFBB Paris IX (association pour la formation de la biochimie et de la biologie).
------------------	---

<b>Contacts</b>	ACPPAV : M. Bertran MOULIES / 06 72 38 66 67 / b.moulies@acppav.org AFBB : Mme. Dominique PINIES / 01 48 78 28 24 / dominique.pinies@afbb.org
-----------------	--

## Avantages pour l'employeur d'île de France

**BENEFICIAIRES** : Jeunes de 16 à 25 ans révolus.

**TYPE DU CONTRAT** : Contrat de travail de type particulier d'une durée de 1 à 2 ans.

### **INDEMNITE COMPENSATRICE FORFAITAIRE**

En embauchant un apprenti en contrat d'apprentissage vous bénéficiez d'une indemnité compensatrice forfaitaire réservée aux employeurs d'apprentis en région île de France :

- I) une prime de base pour toutes les entreprises : 1 200 €/an
- II) des majorations qui peuvent être cumulées :
  - a) majoration pour les entreprises de 250 salariés au plus : 300 €/an
  - b) majoration pour le public à privilégier :
    - pour un(e) apprenti(e) de 22 ans ou plus et visant une formation de niveau III : 500 €/an
    - pour un(e) apprenti(e) handicapé(e) reconnu(e) par la COTOREP : 500 €/an

### **EXONERATIONS DE COTISATIONS SOCIALES**

- entreprises de 10 salariés au plus : exonération de l'ensemble des cotisations patronales et salariales.
- entreprises de plus de 10 salariés : exonération des cotisations patronales et salariales dues à différents titres.

### **CREDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE**

- les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel ou exonérées en application de dispositions particulières (entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, entreprises implantées en ZFU) peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts égal au produit du montant de 1600 € par le nombre moyen annuel d'apprentis qu'elles emploient (contrat conclu depuis au moins 1 mois). Ce montant est porté à 2200 € lorsqu'il s'agit de travailleur handicapé ou lorsque l'apprenti, âgé de 16 à 25 ans bénéficie de l'accompagnement personnalisé, renforcé et assuré par un référent, prévu dans le cadre du CIVIS au profit des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

### **AUTRES : aides possibles de l'AGEFIPH pour l'embauche des travailleurs handicapés**

### **CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE COMPENSATRICE FORFAITAIRE, PROCEDURE / OBLIGATIONS : nous consulter**

## Avantages pour l'apprenti

Vous avez un statut de salarié en contrat à durée déterminée (CDD) et bénéficiez de ce fait de tous les avantages d'un salarié à part entière (mêmes conditions de travail et de protection sociale que les autres salariés de l'entreprise).

Vous bénéficiez d'une formation professionnelle complète, dispensée en alternance :

- aboutissant à l'acquisition d'une qualification reconnue par un diplôme,
- encadrée, en entreprise, par un maître d'apprentissage expérimenté.

La rémunération est variable, consultez la grille ci-dessous pour connaître votre situation :

	<b>Moins de 18 ans</b>	<b>18 à 20 ans</b>	<b>21 ans et plus</b>
1 <sup>ère</sup> année	25% du SMIC*	41% du SMIC*	53% du SMIC*
	320,57 €	524,83 €	678,40 €
2 <sup>ème</sup> année	37% du SMIC*	49% du SMIC*	61% du SMIC*
	473,60 €	627,20 €	780,80 €
3 <sup>ème</sup> année	53% du SMIC*	65% du SMIC*	78% du SMIC*
	678,43 €	832,05 €	998,45 €

SMIC = 1280.07 € au 01/07/2007

\* ou du minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable